

NOUVELLE TARIFICATION

POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE



POURQUOI CE CHANGEMENT ?

À partir du 3 janvier 2023, la Ville de Montpellier met en place dans les écoles publiques une nouvelle tarification pour la restauration scolaire.

Avec cette réforme, les tarifs deviennent plus progressifs en fonction des ressources et de la situation de chaque famille afin de faciliter l'accès de tous les élèves à une alimentation durable et de qualité.

+ de solidarité

Chacun paiera selon ses moyens. Le tarif sera désormais basé sur votre quotient familial calculé par la Caisse d'allocations familiales (au lieu des revenus de l'année N-2 précédemment). Ce quotient familial dépend de vos revenus et du nombre de personnes dans votre foyer. La ville continuera à prendre en charge une part très importante du coût de ce service public essentiel. Ainsi, pour la Ville, le coût de revient de la pause méridienne (repas et encadrement) est de 12 €.

des tarifs + adaptés à chaque situation

Les nouveaux tarifs seront vraiment ajustés aux revenus et aux situations familiales notamment des plus fragiles (parent isolé, personnes en situation de handicap, familles nombreuses...) et permettront une actualisation rapide en cas d'évolution.

- de gaspillage alimentaire

On estime que 500 kilogrammes de denrées (soit 1085 repas) sont produits inutilement chaque jour pour les restaurants scolaires des écoles publiques de Montpellier. Ce gaspillage résulte des absences non signalées mais aussi des «repas de secours» prévus par la Ville pour assurer un repas aux élèves dont les parents n'ont pas réservé. Il génère un coût pour la collectivité mais également pour l'environnement.

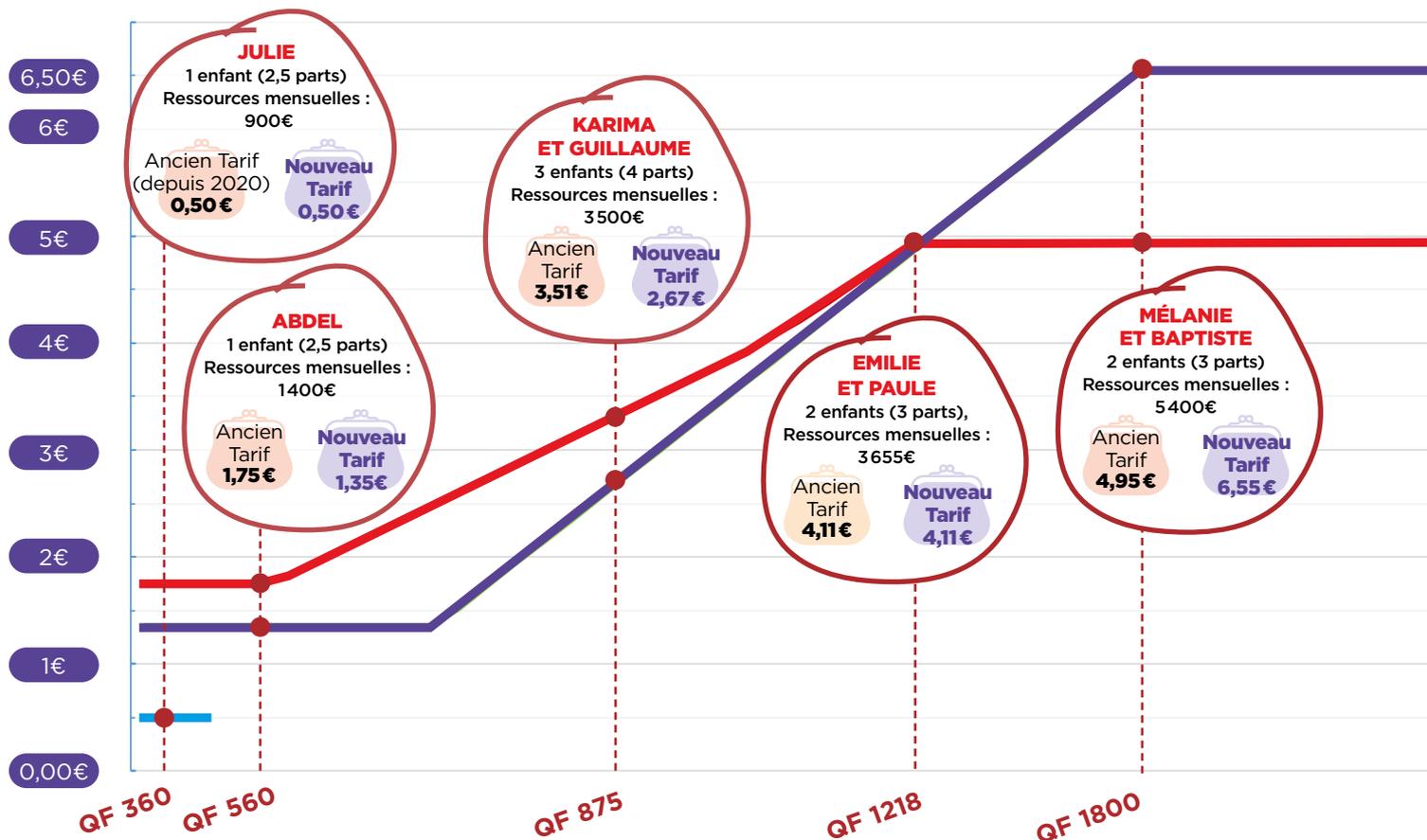


LES NOUVEAUX TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE



Avec la réforme, **2/3 des familles verront leur tarif diminuer** grâce au maintien de l'effort de la Ville et à la solidarité renforcée entre les familles. Les tarifs s'échelonneront **de 1,35€ à 6,55€** selon le quotient familial. Le tarif à 0,50€ pour les familles en grande précarité (familles monoparentales au RSA par exemple) est maintenu.

ÉVOLUTION DE LA TARIFICATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES DE MONTPELLIER



— Anciens tarifs
 — Nouveaux tarifs
 — Tarif à 0,50€ >> pour les familles monoparentales (parents isolés) et bénéficiaires du RSA & les publics en grandes difficultés (sans domicile, réfugiés...)

> Des mesures renforcées pour lutter contre le gaspillage alimentaire

- En cas de non réservation du repas, le repas sera facturé et majoré de 2€ (contre 1,50€ actuellement).
- En cas d'absence non signalée (au moins 10 jours à l'avance) ou justifiée (certificat médical), le repas sera facturé et majoré de 1,50€.

> À noter :

Pour les élèves bénéficiant d'un plan d'accueil individualisé et apportant leur repas sur les temps de la cantine, le tarif facturé de l'encadrement prendra en compte le quotient familial avec une progressivité entre 1,35€ et 1,50€. Pour les familles concernées par le tarif à 0,50€, il s'appliquera également.

EN PRATIQUE POUR VOUS



QUEL SERA VOTRE TARIF AU 3 JANVIER 2023 ?

La réforme qui intègre le quotient familial prend désormais en compte la composition du foyer en plus de ses revenus. Un pourcentage (ou taux d'effort) appliqué au quotient familial détermine le tarif personnalisé de chaque famille.

Pour connaître **votre tarif précis**, un simulateur est disponible : montpellier.fr/tarifationscolaire

> À noter :

Pour les familles en grande précarité (familles monoparentales au RSA par exemple), il n'y aura pas de changement : le tarif à 0,50€ est maintenu.

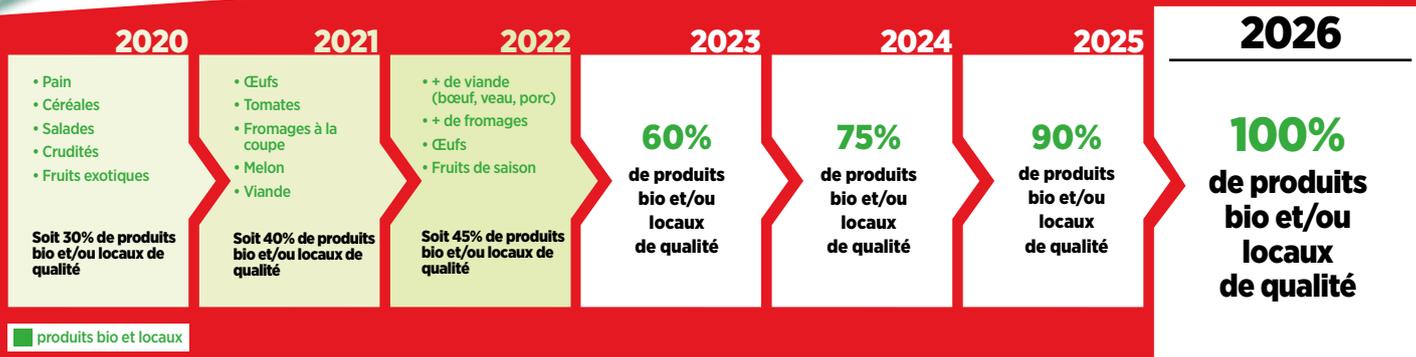
COMMENT GÉRER VOS RÉSERVATIONS ?

- N'oubliez pas de **mettre à jour vos réservations** avant le mois de janvier. Pour rappel, en cas d'imprévu, vous pouvez **modifier vos réservations jusqu'à 10 jours à l'avance**.
>> Pour ces démarches, rendez-vous sur : presto.montpellier.fr
- **En cas d'absence de votre enfant pour raisons médicales, adressez au service Prest'O** (presto@ville-montpellier.fr) le justificatif (certificat médical) dans un délai de 72h à partir de la date de délivrance du document.



MA CANTINE S'ENGAGE...

VERS 100% DE PRODUITS BIO ET/OU LOCAUX D'ICI 2026



**Pour toute question concernant l'évolution
de la tarification, la simulation de votre nouveau tarif
ou la mise à jour de vos réservations :**

➔ **Consultez la page dédiée**
Montpellier.fr/tarificationscolaire



➔ **Contactez Presto**
presto@ville-montpellier.fr
04 34 88 78 98

montpellier.fr/tarificationscolaire

